

NOTRE VILLE

40^{ème} anniversaire du jumelage
avec Vohburg, Allemagne. p.10

NOS RENDEZ-VOUS

Journées Européennes du Patrimoine,
Centenaire de la Grande Guerre. p.13

Sur la Brèche

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DE LA VILLE DE CLERMONT

ÉTÉ 2013



DOSSIER P.5

Budget ommunal 2013

PRATIQUE

- 3 Police municipale, civisme, internet et réseaux sociaux, participation citoyenne
- 4 Culture et loisirs, CCAS, concours des balcons et maisons fleuries,

DOSSIER

- 5 Budget Communal



NOTRE VILLE

- 8 Réforme des rythmes scolaires,
- 9 Fête des Voisins 2013, CCAS, Ronde de l'Oise
- 10 40 ans de jumelage avec Vohburg, Allemagne

NOS RENDEZ-VOUS

- 12 Clermont l'Eco-Attitude, Clermont fait son cinéma, Journées Européennes du Patrimoine, Centenaire de la Grande Guerre, l'agenda...

TRIBUNE

- 14 "Clermont, ensemble avec audace et sincérité"
- 15 "Clermont pour tous, Clermont autrement", "Lutte Ouvrière"

Sur la Brèche

Le magazine municipal de Clermont
- 7, rue du Général Pershing - 60600
Clermont- Tél. : 03 44 50 84 84 -
Fax : 03 44 78 33 89 -
Site internet : mairie-clermont.fr
Email : contact@mairie-clermont.fr
Directeur de la publication : Lionel
Ollivier - Rédacteur en chef et création :
Hervé CONDETTE - Crédits photo : René
Botti et Jean-Pierre Blanchard, DR -
Impression : S.M.I.

Retrouvez-nous sur facebook.com/
ville.clermont.oise et twitter.com/
VilleClermont60



Chères Clermontoises,
Chers Clermontois,

Ce nouveau numéro de « Sur La Brèche » vous ouvre ses pages sur l'arrivée - tardive - de l'Été et pourtant le calendrier saisonnier communal est déjà bien avancé.

Depuis le début de l'année 2013, la ville de Clermont connaît de grands changements qui sont pour certains déjà visibles dans la vie courante, et qui sont pour d'autres annoncés avant leurs mises en application. Différents mouvements d'actions qui ont un unique objectif, servir l'intérêt global des Clermontoises et Clermontois.

De nombreux travaux au sein de la ville sont en cours de réalisation. Ceux que nous croisons quotidiennement, comme les requalifications de voiries que sont notamment la rue Pierre Viénot et la rue de la Croix Picard. Ceux qui sont plus en retrait des voies de grands passages, et qui apporteront leurs parts de nécessité et de confort dans quelques mois, notamment les constructions nouvelles que sont le restaurant scolaire de l'école Les Sables et les vestiaires pour le Rugby Clermont Club.

Pour n'avoir cité que ces quelques ouvrages concrets, et pour permettre la mise en œuvre de l'ensemble des projets décidés par le conseil municipal, le budget communal prend ici toute son importance. Voté le 9 avril 2013, les finances de la ville sont aussi bien orientées dans les travaux que vers les services publics communaux. Un budget qui affiche une nouvelle fois la non augmentation des impôts locaux depuis 2005.

Ainsi, avec 18,32 % pour la taxe d'habitation, 37,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties sur et 82,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ces trois taux restent inchangés depuis 9 ans.

La scolarité a également une place toute significative cette année. Déjà évoquée dans le « Sur La Brèche » du printemps dernier, accompagnée d'une note diffusée dans les écoles et publiée notamment sur le site internet de la Ville, la réforme des rythmes scolaires sera mise en application dès la rentrée de septembre 2013. L'actuelle publication apporte des précisions sur, ce que nomme le ministère de l'éducation nationale, le projet éducatif territorial (PEDT), soit dans la pratique, les activités proposées aux élèves à la sortie des classes à 15h45. Forte de son expertise dans le domaine de l'enfance, avec entre autre un service périscolaire existant depuis 15 ans, la ville de Clermont mettra en application la réforme la rentrée scolaire prochaine. Le travail réalisé par les tables rondes entre les élus, des services municipaux et les représentants des conseils d'écoles a permis d'aboutir à un consensus dans l'intérêt des écoliers. La sérénité est de mise, et sans que celui-ci influe sur les finances communales.

Je tiens à préciser que la ville reçoit une subvention de l'État de 90 000 euros. Une somme non négligeable que nous n'aurions pas obtenu si la réforme aurait été mise en place en septembre 2014.

Culturellement, la ville offre un large panorama en 2013. Je ne vous citerai que dans ces lignes, les 40 ans du jumelage avec la ville de Vohburg en Allemagne, dont les festivités se poursuivront en 2014 à Clermont, la préparation du centenaire de la Grande Guerre, l'inauguration du Donjon et de son esplanade dont les travaux se sont achevés.

Loisirs et vacances estivales s'approchent à grand pas. L'équipe d'animation vous a préparé un programme riche en couleurs : Cowboys et Indiens, Aventuriers, Marionnettistes et Club Clerm'. Même si le programme complet ne figure pas dans ce présent numéro, le « Sur La Brèche » s'appuie sur sa plateforme complémentaire qu'est le site internet de la ville, ce qui vous permettra de le découvrir. Sachez qu'il sera également disponible en retrait en mairie et au centre socioculturel.

Bonne lecture et passez un bel été !

Lionel OLLIVIER
Maire de CLERMONT

POLICE MUNICIPALE

Opération "Tranquillité Vacances"

Pendant les vacances scolaires les policiers municipaux peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Vous pouvez télécharger le formulaire "Opération Tranquillité Vacances" à l'adresse <http://bit.ly/19MW1f6> ou le récupérer auprès de la Police Municipale, 3 rue Pierre Viénot Tél. : 03 44 19 24 11

Horaires d'ouverture du bureau :

- » Lundi : de 13h45 à 16h15
- » Mardi : de 8h45 à 11h15 et de 13h à 16h15
- » Mercredi : fermé
- » Jeudi et Vendredi : de 8h45 à 11h15 et de 13h à 16h15
- » Samedi : de 8h45 à 11h15. ■



CIVISME

Lutte contre le bruit et Peut-on brûler dans son jardin les branches issues de la taille des arbres, des haies... ?

LUTTE CONTRE LE BRUIT -

L'arrêté préfectoral de l'Oise du 15 novembre 1999 dispose notamment dans son article 7 que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités ou des machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

- » Du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 19H30,
- » Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H,
- » Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

Par ailleurs l'article 9 du même arrêté dispose que les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

PEUT-ON BRÛLER DANS SON JARDIN LES BRANCHES ISSUES DE LA TAILLE DES HAIES ?

En l'absence de dispositions municipales, le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, quelque soit la distance des habitations. ■

INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Clermont sur Facebook et Twitter

Depuis pratiquement 6 mois, en plus de la diffusion bimensuel de sa newsletter, la ville développée sa présence sur les réseaux sociaux avec l'ouverture de sa page Facebook et de son compte Twitter. ■



www.facebook.com/ville.clermont.oise



twitter.com/VilleClermont60

PARTICIPATION CITOYENNE

Le dispositif des voisins vigilants

Véritable outil de solidarité citoyenne, quelques Clermontois ont pu expérimenter ce dispositif ayant pour objectif de faire diminuer les vols et cambriolages.

Son principe ?

Voisins vigilants s'appuie sur une surveillance collective du secteur, relayée par des référents volontaires habilités qui seront en contact direct avec les gendarmes. Il s'agit en fait de signaler toute anomalie observée sur la voie publique, la présence de véhicules suspects, surveiller les habitations de voisins absents...

Mais au-delà du volet sécuritaire, ce dispositif a été mis en place par la commune dans le but que cette expérience serve également à retisser un lien social entre les habitants du quartier, développer les liens de solidarité.

Si vous souhaitez devenir référent de votre quartier, venez retirer un dossier au bureau de la Police Municipale au 3 rue Pierre Viénot aux heures d'ouverture. ■

La bibliothèque de Clermont, riche en événements

Située à l'Hôtel de Ville et son annexe au Centre Socioculturel, la bibliothèque de Clermont met à disposition des Clermontois plus de 20 000 références, et bien plus encore...

Au-delà de la disponibilité des ouvrages, l'équipe des bibliothécaires élabore continuellement des projets culturels destinés tout aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Rétrospectivement, ces derniers mois, des actions comme "Les Mémo(t)s du Printemps" (<http://bit.ly/18BRTAq>) qui ont rencontré le succès escompté.

Plus actuelles, en complément des sélections librairie et musicale printemps-été 2013 (*disponibles en ligne sur le site de la ville*), ce sont les rencontres avec le jeune public qui sont valorisées. En témoigne la séance, tout public à partir de 5 ans, "Raconte-moi une histoire", ponctuée d'histoires, de découvertes musicales et de grenouilles, avec la participation du groupe d'éveil musical de l'école de musique du Pays du Clermontois, qui se tiendra le 26 juin à la bibliothèque annexe.

Plus intime, mais tout aussi important dans les projets éducatifs scolaires, est la collaboration avec les écoles de Clermont mettant en oeuvre différents thèmes de société (l'environnement, la discorde, ...).

Horaires d'ouvertures des bibliothèques en juillet et août 2013 (changement en septembre)

Centrale : 03 44 50 32 53

- du mardi au vendredi : 14H00 - 17H30
- samedi : 10H00 - 12H30 et 14H00 - 16H00
- Fermée du 23 juillet au 17 août

Annexe : 03 44 19 23 49

- du mardi au vendredi : 14H00 - 17H30
- Fermée du 23 juillet au 24 août



www.facebook.com/Bibliotheque.Clermont

CONCOURS BALCONS MAISONS FLEURIS

Passage du jury

Près de 40 Clermontois se sont inscrits au concours des maisons et balcons fleuris 2013.

Les inscriptions au concours des maisons et balcons fleuris étant closes depuis le 22 juin 2013, le jury effectuera une première tournée début juillet, et une seconde début septembre. Après délibération, les candidats recevront une invitation pour leur communiquer la date de remise des prix. ■



Concours 2012 : Les récompensés de la RPA entourés des Maires-adjoints (de g. à droite) Brigitte Rembauville, Claude Bois, Françoise Fournier et Evelyne Boverly (au centre).



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées

Un plan de prévention et de soutien aux personnes fragilisées a été mis en oeuvre pour prévenir les conséquences de phénomènes exceptionnels naturels et autres, et notamment la canicule, car nous ne sommes pas à l'abri d'un nouvel épisode de forte chaleur.

Les personnes concernées par ce plan pouvant être recensées sont :

- » les personnes âgées de 65 ans et plus,
- » Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- » Les personnes adultes handicapées.

Ce recensement a pour but de permettre de vous informer sur les protections à l'égard de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondations, etc...) et éventuellement de vous porter assistance en étroite collaboration avec les associations caritatives et de maintien à domicile.

Si vous souhaitez renouveler votre inscription ou vous inscrire pour la première fois sur ce fichier, vous pouvez demander un formulaire auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont, 7 rue du Général Pershing, 0344508477.

Tous les renseignements communiqués demeureront strictement confidentiels et ne seront utilisés que pour organiser les mesures d'interventions en cas de risques exceptionnels climatiques ou autres. ■

Le budget communal 2013

Mercredi 9 avril 2013, le conseil municipal de Clermont vote et approuve à la majorité l'ensemble du budget pour l'année en cours. Le 9^{ème} budget communal depuis 2005, toujours dans l'intérêt global des Clermontoises et Clermontois, qui affiche pour une nouvelle année consécutive, la non augmentation des impôts locaux.

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Le budget 2013, comme ceux des précédentes années, suit un cheminement spécifique de préparation avant d'être présenté au conseil municipal pour un vote d'approbation définitif.

L'étude en interne de la trésorerie territoriale par les services généraux et financiers ainsi que des élus est certes une évidence, soulignée par l'exigence et par l'âpre réalité du contexte économique et social actuel. Un budget communal doit respecter des principes définis par le législateur, notamment celle de la sincérité.

En soi, l'inscription de dépenses d'investissements qui ne portent pas l'intérêt de la vie clermontoise n'a pas lieu d'y figurer, en faisant un critère dans l'esprit et surtout dans la conviction la plus pro-

fonde de la municipalité. Chaque euro inscrit, doit être un euro investi efficacement pour la ville.

Pour arriver à cet engagement hautement stratégique, l'équipe municipale doit débattre autour de l'orientation budgétaire, conformément à la loi du 6 février 1992 et ce, dans un délai de deux mois avant l'examen du budget définitif. Ainsi, au cours du conseil municipal du 6 mars 2013, ledit débat d'orientation budgétaire a été présenté à l'assemblée délibérante.

Le DOB, a retranscrit une rétrospective économique basée entre autre sur le produit intérieur brut, l'inflation, la consommation privée des ménages français, et les taux d'intérêts. ■

LE BUDGET PRIMITIF 2013

Budget de fonctionnement

Plus proche de la ville de Clermont, les dépenses de fonctionnement nécessaires à la gestion courante des services de la commune ont distinctement affiché la volonté manifestée par les élus : réduire les coûts sans que l'offre ou la qualité du service public municipal soit impacté.

Ainsi, la ville de Clermont a réduit son budget global de fonctionnement de 2,26 % en annonçant au compte administratif 2012 la somme de 9 700 000,00 € contre 9 924 000,00 € en 2011, année où un ralentissement de l'économie nationale était déjà constaté. ■

Budget d'investissement

Le diptyque complémentaire au budget de fonctionnement constitue notamment l'amélioration, l'agrandissement, le confort ou bien encore la création du quotidien des Clermontoises et Clermontois de court à très long terme.

En 2012, ce sont 2 749 540,00 €, qui ont été investis dans différents projets communaux. Les différentes réalisations ont, à plusieurs reprises, été mentionnées dans de précédentes publications de « Sur La Brèche », consultables sur le site Internet de la ville.

L'an 2013, l'ambition de la ville reste toute proportionnée raisonnée, compte tenu d'un contexte économique fragile. Ainsi, la municipalité a décidé de thématiser son budget sur les travaux d'amélioration et de construction, en se fixant pour objectif que le montant global des prévisions [...]

Budget d'investissement (suite)

[...] de dépenses devra être peu ou prou équivalent à celui réalisé l'année précédente, soit **2 750 000,00 €**.

Les prévisions budgétaires restent, pour une ville comme Clermont en fonction de ses ressources financières, idéalement judicieuses. Depuis ces dernières années, les travaux d'équipement ont nettement diminué.

La transformation du visage de Clermont pour perpétuer la mémoire de cette cité historique et l'apport quotidien d'un confort de vie auxquels méritent légitimement les habitants sont dans la continuité des actions menées depuis 2005.

Les réalisations en cours et à venir pour 2013, sont présentées sur la page ci-contre. ■

Évolution des taux d'imposition en 2013

0,00 %

depuis 2005

Recettes

Ces projets d'investissements ont certes un coût, mais sont pleinement encouragés par la respectable gestion financière de la ville, permettant d'atteindre ces objectifs.

En complément de sa propre capacité d'autofinancement, Clermont a recours à des emprunts. Leurs montants sont variables d'une année sur l'autre et justement contractés. Preuve tangible, l'encours de la dette par rapport à la population est en dessous de la moyenne nationale pour les communes comprises dans une échelle déterminée à celle de Clermont.

Autres recettes pour subvenir, cette fois-ci, aux dépenses de fonctionnement, sont le recouvrement des impôts locaux par les taux d'imposition. Si la ville de Clermont ne peut intervenir sur les bases établies par les services fiscaux étatiques, elle a au moins le libre choix de décider quels seront les taux appliqués pour le foncier bâti et le non bâti et, d'habitation.

Avec audace, associée d'une sincérité pour la plus grande considération des Clermontoises et des Clermontois, la municipalité maintient au même niveau les taux d'imposition votés en 2005. Une évolution des taux qui est égale à 0,00 % ■

L'AUDACE DU MAINTIEN AU MÊME NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Cette aspiration, évoquée précédemment, à ne pas augmenter les taux d'imposition s'appuie, paradoxalement, notamment sur l'attractivité de la ville de part son appréciation géographique dans l'Oise, accentués par ses services publics enviés au sein de l'agglomération clermontoise.

Clermont est assujettie au succès malgré elle. Couronne de lauriers épineux pour une ville qui s'engage dans la solidarité. Aussi n'a-t-elle pas souhaité tirer profit de cette plus value prépondérante en appliquant démesurément des taux

proportionnels aux bases d'imposition. Ce qui au final aurait été le contraire de sa sensibilité.

La certitude du maintien des mêmes taux d'imposition s'est avérée néanmoins éclairée. La conjoncture nationale précédemment évoquée dans le débat d'orientation budgétaire 2013, à l'instar de ces dernières années, a démontré que la ville de Clermont, en consentant des efforts internes, pouvait proposer toujours les mêmes services connus, en créer de nouveaux, de répondre aux attentes en gardant les mêmes taux d'imposition depuis 9 ans et sans augmenter les prix des prestations. ■

LES CLERMONTOIS ET CLERMONTOISES, PARTENAIRES DE LEUR VILLE

Que la politique budgétaire nationale soit à l'austérité, le contrôle continu des dépenses locales reste le fait de l'équipe municipale, parfaitement consciente que les lignes de trésorerie ne sont pas infinies.

Les Clermontoises et Clermontois ne sont pas uniquement des contribuables, ils sont surtout les partenaires de l'amélioration et de l'avenir de leur ville.

2013 : ANNÉE DES TRAVAUX - QUELQUES REALISATIONS EN COURS



Rue Pierre Viénot

- » Début des travaux : janvier 2013
- » Fin des travaux : fin août 2013
- » Coût : 1 575 000,00 €

NB : le tapis final de la rue Pierre Viénot sera réalisé par le Conseil Général de l'Oise courant 2014. Ce délai permettra d'intervenir sur les éventuels tassements de tranchées avant la mise en oeuvre des enrobés.

- » Pour en savoir plus : <http://bit.ly/1bCLdy9>

Construction du nouveau restaurant scolaire du GS Les Sables

- » Début des travaux : 17 mai 2013
- » Fin des travaux : fin 2013
- » Coût : 968 000,00 €

Pour en savoir plus :
<http://bit.ly/104RegM>



Construction des nouveaux vestiaires du Club de Rugby de Clermont

- » Début des travaux : mars 2013
- » Fin des travaux : septembre 2013
- » Coût : 221 000,00 €

Pour en savoir plus :
<http://bit.ly/11S0sPa>



EGALEMENT

Création d'un parking avenue Chiara-monte Gulfi

- » 50 000,00 €

Requalification de la partie basse de la rue de la Croix Picard

- » 137 000,00 €



Construction de 10 nouveaux emplacements de columbarium et de 10 emplacements de cavurnes

- » Début des travaux : février 2013
- » Fin des travaux : avril 2013
- » Coût : 33 000,00 €

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Dès septembre 2013, la ville de Clermont adoptera la réforme des rythmes scolaires. Au delà du réajustement des horaires de classes, l'aménagement du temps périscolaire, orienté vers un projet éducatif territorial, a été discuté autour de tables rondes entre les élus, des services municipaux et les représentants des conseils d'écoles. Un consensus a été trouvé pour apporter une ambition éducative durant les temps de vie collective de l'enfant.

Le Projet Éducatif Territorial

Le Projet Éducatif Territorial est un dispositif qui a pour caractéristique d'apporter une ambition éducative durant les temps de vie collective de l'enfant. Un parcours qui se doit être cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. D'autres politiques publiques sont également mises en oeuvre sur Clermont : le CEL (Contrat Éducatif Local), VVV (Ville Vie Vacances), le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et le PEL (Projet Éducatif Local).

Aussi, Clermont a orienté son PEDT sur :

- » la réussite éducative des jeunes (accompagnement et soutien à la scolarité),
- » l'éveil culturel,
- » l'accès à l'art, aux sciences et nouvelles technologies,
- » la pratique d'activités sportives,
- » la découverte du patrimoine local et autres,
- » le développement durable.

Et pour atteindre ces objectifs, la ville pourra compter sur des :

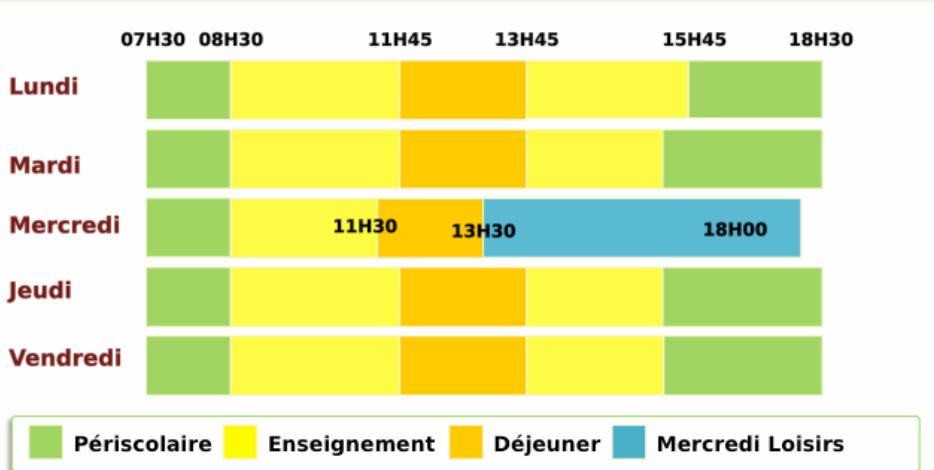
- a) Partenaires institutionnels
 - » Inspection Nationale de l'Education
 - » DRAC dans le cadre des CLEA et passeurs d'images
 - » DDCS / ACSE : dans le cadre du contrat éducatif local
 - » École de musique du Clermontois
 - » Centre animation de loisirs du Clermontois
- b) Partenaires associatifs
 - » Association Clermontoise Danse Gymnique Harmonique Rythmique, Société Archéologique et Historique de Clermont, le Cercle Philatélique et Cartophile Clermontois, Club pongiste de Clermont, Tennis Club de Clermont, Rugby Club Clermontois, Football Club Clermontois, Judo Club Clermontois, AAPPMA le Scion, ...

Les nouveaux horaires de classes et activités périscolaires en septembre 2013

Pour accompagner les parents au mieux dans les changements d'horaires, la ville de Clermont proposera de garder les enfants qui ne pourront pas être repris à 15H45 dans leur famille, par un temps "récré-loisirs" gratuit jusqu'à 16H15. Durant ce temps, les enfants pourront aller en récréation ou participer à des activités "jeux libres".

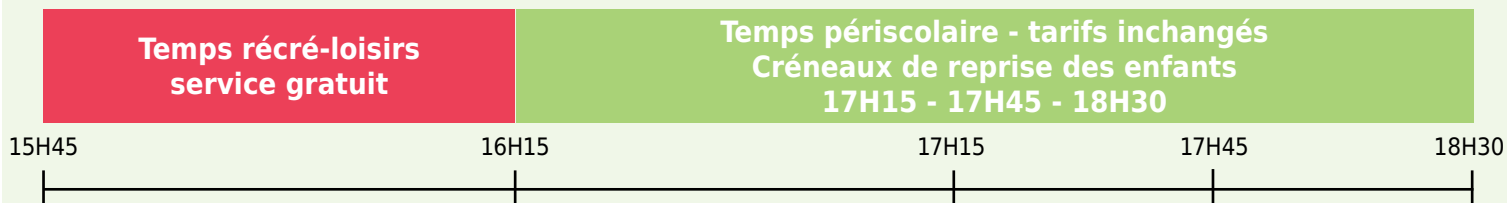
Puis, Les familles qui ne pourront pas récupérer ou faire récupérer leur enfant à 16H15, la ville proposera l'inscription à l'accueil périscolaire, au même tarif qu'actuellement. Les créneaux de reprise des enfants par les familles seront les suivants : 17H15 ; 17H45 ; 18H20. Les tarifs d'inscription au périscolaire restent inchangés.

Par ailleurs, le mercredi, les services du périscolaire du matin et de cantine seront proposés ainsi qu'un accueil des enfants jusque 18H.



Pour en savoir plus : <http://bit.ly/12ZdJLg>

Ci-dessous le schéma de l'organisation mise en place dès la rentrée scolaire de septembre 2013 du temps récré-loisirs et du temps périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi). ■



RETOUR EN IMAGES

Fête des voisins 2013

Le 31 mai, avec le soutien logistique de la ville de Clermont, la nouvelle édition 2013 de la "Fête des voisins - Immeubles en fête" s'est passée dans les meilleures conditions possibles, notamment accompagnées des bonnes grâces d'une météorologie clémente.

Comme les précédentes années, de nombreux points de rencontres se sont répartis à différents endroits sur le territoire communal. Ce qui a permis, ainsi, aux Clermontoises et Clermontois, voisins et voisines de rues, de paliers, de quartiers de pouvoir se rejoindre, de faire connaissance, tous autour d'une table, à partager un repas convivial agrémenté d'un barbecue, et honorer les amitiés existantes et naissantes. Le nouveau rendez-vous est fixé en 2014. ■



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Colis aux personnes âgées

Le Centre Communal d'Action Sociale avait décidé en ce début d'année 2013, comme les années précédentes, d'offrir un colis aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans au 1er janvier 2013 et qui n'ont pas pu participer au repas le 27 janvier 2013 à la Salle des Fêtes André Pommery.

Cette décision prise dans un souci d'équité, entend témoigner la sollicitude du Centre Communal d'Action Sociale à celles et ceux qui, plus âgés, n'ont pas pu assister au traditionnel banquet annuel. Ainsi, le mercredi 20 mars 2013, ce sont 590 colis dont 9 dons pour l'Épicerie Sociale qui ont été distribués aux personnes âgées. ■



SPORT

Ronde de l'Oise - la 60^{ème} édition est partie de Clermont

Le cyclisme isarien a été à l'honneur cette année 2013, marqué d'autant plus par le numéro emblématique départemental, avec la Ronde de l'Oise, la 60^{ème} dans le 60. Pour cette édition symbolique, la ville de Clermont s'est vue le privilège d'être la première ville départ le jeudi 6 juin 2013.



Pour imprégner territorialement le départ de cette édition, les équipes en compétition ont sillonné certaines rues de Clermont en faisant une boucle de plus d'un quart d'heure. Un échauffement appréciable avant d'entamer 135,900 km de voies pour franchir, le même jour, la ligne d'arrivée à Senlis. L'édition complète de la Ronde de l'Oise a représenté un parcours de 685,300 km, dont l'arrivée finale s'est effectuée à Rantigny.

La Ronde de l'Oise illustre aussi la continuité de l'implication de la ville dans le monde cycliste. Non seulement, depuis environ 10 ans, Clermont soutient cette épreuve en étant soit ville départ, soit ville étape, mais surtout, à pratiquement un an, jour pour jour, Clermont accueillait le départ de l'édition du Tour de Picardie.

Pour l'année prochaine, quelque soit la décision des organisateurs sportifs, les rues de Clermont accueilleront avec plaisir les coureurs aux maillots colorés. ■



RETOUR SUR L'HISTOIRE

40^{ème} anniversaire du jumelage avec

Cette année et jusqu'en 2014, les villes de Vohburg et de Clermont fêteront leurs 40 ans de jumelage.



“ Monsieur le Maire de VOHBURG, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, Chers amis,

C'est avec un vif plaisir et une grande émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Vif plaisir, de répondre à l'invitation des autorités municipales de Vohburg, dans le cadre du jumelage de nos deux villes.

Vif plaisir également, de revoir plusieurs visages rencontrés précédemment à Clermont,

Vif plaisir encore de découvrir pour la première fois cette belle cité, que je ne connaissais jusqu'ici que par les récits de nos amis clermontois.

A cela s'ajoute aussi, une grande émotion au regard de la solennité de l'événement : venir célébrer les 40 ans du jumelage entre nos deux villes.

Je voudrais d'abord avoir une pensée pour les pionniers de ce grand travail, pour ceux qui ont initié cette amitié qui ne s'est jamais démentie depuis. Joseph PILLER, Maire de Vohburg et Robert ROUZIER, Maire de Clermont, avaient tous deux accepté avec enthousiasme de signer

cette charte de jumelage, alors même que leur génération avait eu à souffrir des affres de la guerre.

Clermont s'est jumelée par la suite avec la commune de Sudbury au Royaume-Uni, puis avec Chiaramonte-Gulfi en Italie ; un pacte d'amitié a également été signé avec la ville d'Aït Melloul au Maroc.

Mais bien entendu, le symbole porté par le jumelage avec une commune de l'Allemagne est autrement plus puissant qu'avec n'importe quel autre pays.

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e, nos deux pays voisins avaient été déchirés par une rivalité, causant de grands traumatismes, à travers toute l'Europe et dans le monde entier.

Sur les décombres de ces conflits profonds et ô combien meurtriers, qui aurait pu croire que des gestes humanistes, fraternels allaient pouvoir entraîner deux peuples à changer de regard l'un envers l'autre ?

Si les dirigeants de l'époque, de Gaulle d'un côté, Adenauer de l'autre, ont su intelligemment

comprendre que la reconstruction de l'Europe allait passer par une pacification entre les deux principaux Etats continentaux, ne négligeons pas de saluer et d'être tout aussi reconnaissants pour les personnes qui, individuellement, indépendamment de tout intérêt mercantile ou politique, sont allées sur le terrain pour tendre la main de l'autre côté du Rhin.

Ainsi en a-t-il été pour des habitants de nos deux contrées, que la guerre avait fait se croiser, dont l'estime personnelle avait su dépasser la haine belliciste et qui, une fois la paix revenue en Europe, ont jeté les bases d'une entente qui nous réunit encore aujourd'hui, en plein XXI^e siècle.

Que de chemin parcouru, donc, au fil des ans, et que de moments de joie partagés ont pu faire évoluer les mentalités, les représentations de l'autre.

Car au-delà de la convivialité et de l'esprit festif de ces rencontres que nous ne boudons pas, nous mesurons aussi, à travers les jumelages, les valeurs communes qui nous portent et rendent concrète la construction européenne.

Vohburg, Allemagne

L'origine de ce jumelage a vu le jour grâce à Monsieur Piller, alors Maire de Vohburg, qui avait été soldat à la gare d'Etouy durant la Seconde Guerre Mondiale.

Même si le contexte économique est particulièrement difficile ces dernières années pour l'Union Européenne, nos liens d'amitié nous rappellent l'importance cette construction, unique dans l'histoire de l'humanité, entre des peuples pour bâtir un ensemble cohérent, fondé sur la paix, la fraternité, la liberté, et le progrès social.

Cette construction européenne nécessite ténacité, diplomatie, sacrifices réciproques à consentir dont les autorités de chaque Etat membre et le Parlement européen doivent être les garants.

Au niveau communal, il nous appartient de faire vivre cette idée européenne, de montrer que mieux connaître l'autre, permet de mieux le comprendre, de l'apprécier davantage, dans les similitudes comme dans les différences culturelles.

Quels que soient ses dirigeants, la Municipalité de Clermont a toujours soutenu et encouragé les initiatives enthousiastes des acteurs du jumelage.

Chevilles ouvrières de ces liens humains, les comités de jumelage doivent être ici remerciés. Madame DELAYE, la Présidente du comité de jumelage de Clermont, André VANTOMME, l'un de ses vice-Présidents pourront mieux que quiconque rappeler les actions multiples menées entre les populations nos deux villes, les échanges collectifs, sportifs, artistiques, les déplacements familiaux également en dehors de tout déplacement officiel.

Ce sont ces initiatives qui sont de véritables preuves d'amitié, que nous avons plaisir à rappeler ici, à Vohburg, à l'occasion

de ce quarantième anniversaire.

Monsieur le Maire de Vohburg, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames Messieurs les membres du Comité de jumelage, je voudrais au nom de tous les Clermontois ici réunis, vous remercier de votre accueil chaleureux, vous remercier de toute cette organisation impeccable que vous avez eu cœur de mettre en œuvre pour nous tous.

Ces festivités si conviviales nous poussent à faire aussi bien lorsque vous viendrez fêter à votre tour cet anniversaire dans notre ville l'an prochain et, si cela était nécessaire, nous motivent pour être toujours aux mêmes fonctions et avoir ainsi le plaisir de vous rendre cette parfaite hospitalité dont nous avons pu jouir parmi vous.

Longue vie à l'amitié entre nos deux pays !
Longue vie au jumelage entre nos deux cités !

Vive VOHBURG !
Vive CLERMONT !
Et vive l'Europe !

Lionel OLLIVIER
Maire de CLERMONT

*Discours prononcé
à Vohburg en
Mai 2013*

Retrouvez le discours de
Mme Françoise DELAYE
Présidente du Comité de
Jumelage de Clermont :
<http://bit.ly/14sghOT>

830 KM A VELO

A l'occasion de l'anniversaire des 40 ans de jumelage, des cyclotouristes des deux comités de jumelage sont partis de Clermont le 3 mai et ont traversé par étapes successives les deux pays pour rejoindre Vohburg le 8 mai 2013, soit un parcours de 830 km.



En 2014, une grande fête sera donnée lors de l'accueil des allemands du 7 au 10 juin 2014 à Clermont.

Pour participer, renseignez-vous auprès de la Présidente du Comité, Françoise Delaye au 03.44.50.05.94/ 06.15.47.15.33.

LES AUTRES VILLES JUMELÉES

Jumelage avec **Sudbury**, ville située dans Suffolk, à une centaine de kilomètres au nord-est de Londres.

Jumelage avec **Chiaromonte-Gulfi**, ville sicilienne située non loin de Syracuse et de l'Etna.

Pour en savoir plus : <http://bit.ly/11RXdqX>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Clermont, l'éco-attitude



La Ville de Clermont et le Conseil Local de Développement Durable, vous donnent rendez-vous le samedi 21 septembre 2013, de 14H00 à 19H00, (*lieu à confirmer*), pour découvrir le bilan et la continuité des actions environnementales de l'Agenda 21 clermontois.

Cette rencontre présentera les thématiques suivantes :

- » Renforcer le développement économique responsable et solidaire
- » Protéger les ressources naturelles et paysagères
- » Soutenir l'éducation au développement durable
- » Développer la mobilité et lutter contre les pollutions atmosphériques.

Des démonstrations de désherbage thermique, de la distribution de mulch, une exposition sur les actions phytosanitaires, ... vous seront présentés. ■

LOISIRS

Clermont fait son cinéma

Vendredi 26 juillet 2013 : "Intouchables"

- » Gratuit ;
- » Séance plein air au stade de rugby Benoit Boyer à 21H45 : projection du film "Intouchable"
- » Nombreuses activités de 19H00 à 21H30 ;
- » Restauration sur place.

Vendredi 30 août 2013 : " Les pirates bons à rien mauvais en tout"

- » Gratuit ;
- » Séance plein air au parc du CAL à 20H45 : projection du film "Pirates".

Du 1er juillet au 31 août 2013 :

- » Distribution de places de cinéma d'une valeur de 1 € pour les séances au Cinéma du Clermontois (Salle Paul Lebrun) à Clermont, valable uniquement sur cette période estivale.
- » Mise à disposition des places au Centre Socioculturel et à la bibliothèque à compter du 24 juin 2013, dans la limite des places disponibles. ■



► Vendredi 26 juillet 2013
Séance Plein Air - Stade de rugby B. Boyer

- * Séance gratuite à 21H45
- * Nombreuses activités de 19H00 à 21H30
- * Restauration sur place



► du 1^{er} Juillet au 31 août 2013
Séances à 1€ au Cinéma du Clermontois (salle Paul Lebrun)

- * Pour les 3 / 25 ans
- * Du 1er juillet au 31 août 2013 :
→ séances à 1 €
- * Distribution des tickets à partir du 24 juin 2013 (dans la limite des places disponibles), à retirer :
→ au Centre Socioculturel
→ à la Bibliothèque



PATRIMOINE

Journées Européennes du Patrimoine

Les samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 se tiendront les Journées Européennes du Patrimoine. Tout comme les précédentes années, la ville de Clermont ouvrira notamment les portes de l'Hôtel de Ville, de la bibliothèque, ...

Ces dates marqueront également d'une part l'inauguration du Donjon après la campagne de consolidation, et d'autre part l'ouverture de son esplanade au public.

Ces lieux accueilleront :

- » Une fête médiévale organisée par le Comité des Festivités de Clermont proposant des banquets médiévaux avec menus ;
- » Des reconstitutions de camps médiévaux avec des activités manuelles de l'époque ;
- » Une exposition préparée et présentée par le Conseil Municipal Enfants de Clermont

Le planning détaillé sera diffusé dans un programme spécifique édité par la Communauté de Communes du Pays du Clermontois et sur le site internet de la ville. ■

HISTOIRE

Centenaire de la Grande Guerre 1914-1918 en 2014

En 2014, jusqu'en 2018, la ville de Clermont s'est inscrite au programme du "Centenaire de la Grande Guerre 1914-1918, l'Oise s'en souvient" impulsé par le Conseil Général de l'Oise et l'État.

Afin de toucher un large public, notamment les jeunes générations, l'approche de ce conflit sera organisée plus particulièrement à partir de la résonance de la guerre dans la ville elle-même.

L'enjeu est de capter l'attention et de recevoir l'intérêt d'un large public, en ne se contentant pas de la transmission de la mémoire et des faits historiques de façon magistrale, mais en relevant les aspects personnels et intimes de l'impact du conflit en sachant les replacer dans un contexte plus général de l'histoire de notre Nation, de l'Europe et de la marche du monde.

Pour permettre la réalisation de ces expositions, la ville de Clermont fait appel à la contribution et aux témoignages des Clermontois qui pourront apporter tous documents (lettres, cartes postales, photos, ...) et objets relatifs à la Grande Guerre. L'ensemble de ces éléments sera ainsi valorisé sur panneaux et en vidéos.

Renseignements complémentaires, service communication de la ville de Clermont - 0344508484. ■



L'ensemble de l'agenda communal : www.mairie-clermont.fr/Agenda

LE 14 JUILLET :

Le Comité des Festivités de Clermont organise la traditionnelle retraite au flambeaux, suivi du feu d'artifice de la fête nationale.

Retraite aux flambeaux :

- » 20H30 : début du rassemblement place de l'Hôtel de Ville ;
- » Départ en musique du défilé dans les rues de Clermont ;
- » Arrivée au stade de la Croix Saint Laurent.

Feu d'artifice :

En ouverture : "mini feu d'artifice" destiné aux enfants suivi du traditionnel feu d'artifice et du bal populaire.

LE DIMANCHE 4 AOÛT :

Brocante organisée par l'Amitié-Loisirs de Clermont, sur l'esplanade du Centre Socioculturel.

- » Renseignements : 06 60 98 37 86.

LE SAMEDI 31 AOÛT 2013 :

Jeux Intervillages à Lamécourt

Renseignements auprès du Comité des Festivités de Clermont : 03 44 50 26 00.

LE DIMANCHE 1ER SEPTEMBRE 2013 :

Le Comité des Festivités de Clermont organise, le dimanche 1^{er} septembre 2013, une sortie à la Grande Braderie de Lille.

Bulletin d'inscription sur simple demande. Tél. 03 44 50 26 00 - Port. 06 26 64 60 85 - comitefestivitesclermont@wanadoo.fr

LE DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2013 :

Le Comité des Festivités de Clermont organise, le samedi 14 septembre 2013, une visite au Centre Pompidou de Metz..

Bulletin d'inscription sur simple demande. Tél. 03 44 50 26 00 - Port. 06 26 64 60 85 - comitefestivitesclermont@wanadoo.fr

Tribune de la liste "Clermont, ensemble avec audace et sincérité" (Majorité Municipale)

Traversée du centre-ville par les tracteurs et ZAC du parc des Marettes : quand on s'attaque au lobby des agriculteurs...

Clermont est un îlot urbain au milieu de la ruralité. Pour préserver un équilibre entre le bâti et la nature, la Municipalité a souhaité classer un tiers de son territoire en zone naturelle inconstructible dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme, montrant ainsi qu'elle n'a jamais renié cette part de ruralité qui fait le charme de la ville.

Nous n'avons pas l'habitude de prendre à partie une catégorie professionnelle, préférant œuvrer pour que chacun ait sa place dans la ville. Ainsi par exemple avons-nous décidé depuis plusieurs années de soutenir notre commerce local dans un contexte difficile. En prélevant une taxe sur la publicité et les enseignes (TLPE) sur les plus « gros » artisans et commerçants, nous finançons la rénovation des vitrines des boutiques du centre-ville et participons au financement d'animations commerciales tout au long de l'année.

En osmose avec le monde rural, et sans s'en prendre à une profession ou à une catégorie sociale, nous souhaitons quand même évoquer les problèmes rencontrés avec certains agriculteurs ; car l'histoire est insolite et les Clermontois qui en sont les premières victimes doivent en être informés.

Acte 1 : peut-on limiter les déplacements en centre-ville des engins agricoles et des betteraviers ?

Qui n'a pas été surpris, parfois effrayé en croisant un engin agricole de grande dimension contournant les voitures stationnées, rue de Paris, rue du Général de Gaulle ou rue Pierre Viénot ?

Même si l'on peut comprendre que c'est plus pratique et rapide de traverser le centre-ville de Clermont plutôt que de le contourner pour les tracteurs, moissonneuses ou camions de betteraves, avouons que ça n'est pas vraiment leur place et que cela pose des problèmes de circulation et de sécurité.

Depuis plusieurs années, la Municipalité cherche à en discuter avec les

professionnels de l'agriculture et leurs représentants à la Chambre d'agriculture. Dialogue difficile !

Avec les travaux d'embellissement et de sécurisation actuellement en cours rue Pierre Viénot, la Municipalité a souhaité mettre en garde les agriculteurs en leur présentant le projet, en laissant certes une largeur suffisante pour les poids lourds et engins larges, mais en les sensibilisant sur le mobilier urbain et les aménagements nouveaux. Ces travaux coûtent quand même 1 575 000 €, dont 27 % payés par les contribuables clermontois ! Là encore difficile de trouver un terrain d'entente pour qu'ils puissent passer ailleurs : nous avons réclamé l'arbitrage du Sous-préfet. Affaire à suivre.

Acte 2 : des silos d'une coopérative agricole au milieu des habitations.

Installés depuis plus de 60 ans à proximité de la gare, les silos de la coopérative agricole sont aujourd'hui placés au milieu des habitations, la ville ayant grandi depuis. En 1997, une explosion mortelle d'un silo à grains à Blaye avait secoué le milieu agricole et inquiété les familles qui résidaient à proximité de ce genre d'installation. A Clermont, cette question était dès lors régulièrement posée lors des réunions de quartier dans le secteur de la gare.

A cette époque d'ailleurs, avec des aides publiques, un nouveau site entièrement aux normes allait être créé à Cambronne-lès-Clermont par la coopérative clermontoise, anticipant une fermeture programmée des silos de Clermont. La capacité de stockage du dernier silo ouvert au cœur de notre ville ne représentait que quelques journées d'activité du site de Cambronne.

Près de 15 ans plus tard, la capacité du dernier silo ouvert à Clermont ne représente encore et toujours que quelques journées de l'activité de Cambronne !

Que s'est-il passé ? Eh bien c'est simple, la Mairie a envisagé à partir de 2005 de requalifier le quartier

de la gare pour embellir cette porte d'entrée de la ville, améliorer les conditions d'accès à la gare SNCF et repenser la gare routière en vue de la mise en place de transports en commun.

En d'autre terme, la faible activité du site clermontois de la coopérative a été maintenue pour que la ville paie des indemnités d'éviction en plus de la valeur des terrains !

Depuis quelques années, nous négocions donc l'achat de cette parcelle, indispensable pour que naisse un nouveau quartier dans cette ancienne zone industrielle. Après un centre-ville restauré apprécié de tous, les Clermontois méritent un quartier de la gare qui est le premier visage que l'on voit de Clermont lorsqu'on vient en train.

L'intérêt général réclame le déplacement de cette activité, mais l'intérêt particulier des propriétaires des silos est d'en tirer le maximum de profits : contestation de l'évaluation fixée par les services de l'État, contestation du montant de l'indemnité d'éviction : tout est bon pour faire monter les enchères, alors même que la fermeture du site avait facilité l'octroi d'aides publiques lors de la construction des silos de Cambronne !

Vous allez voir que bientôt, certains agriculteurs vont nous accuser de ne pas réussir à avancer dans ce projet de requalification du quartier de la gare !

Au fait, il paraît que le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise vient de donner sa démission il y a quelques jours... et vous savez quoi ? Habitant Catenoy, il s'est aperçu qu'il était en droit de s'inscrire sur les listes électorales de Clermont...

S'attaquer à certains intérêts financiers dans notre pays est décidément une bataille de longue haleine !

Nous ne voulions pourtant pas la mort du petit cheval ! ■

Tribune de la liste "Clermont pour Tous, Clermont Autrement"

Note de la rédaction :

Aucun texte n'a été communiqué par la liste "Clermont pour Tous, Clermont Autrement", malgré les relances. ■

Tribune de la liste "Lutte Ouvrière"

Leur peau ou la nôtre

La guerre menée par le patronat et le gouvernement contre les travailleurs n'a pas encore la brutalité de celle menée en Grèce ou en Espagne.

Il reste encore des « amortisseurs sociaux » en France mais jusqu'à quand ?

Aujourd'hui, quel jeune imagine décrocher un CDI ? Le CDI est devenu un privilège. Les droits à la retraite reculent depuis trente ans. Ça continue avec Hollande. Avec la loi sur la flexibilité, le gouvernement en a déjà fait plus que la droite pour aggraver les conditions de travail.

Dans le Clermontois comme ailleurs en Europe, ce sont les mêmes sacrifices imposés aux travailleurs, que le gouvernement soit de droite ou de gauche. Par les temps qui courent, le gouvernement ne peut qu'être le bras armé de la bourgeoisie contre les exploités.

La défense des intérêts des travailleurs n'est pas une question d'élections, mais de rapport de forces entre la grande bourgeoisie et les travailleurs.

Pour inverser le rapport de forces, le monde du travail ne pourra pas faire l'économie d'une lutte massive, qui fasse peur à la bourgeoisie, comme en juin 1936 avec les occupations d'usines ou en mai 1968. ■

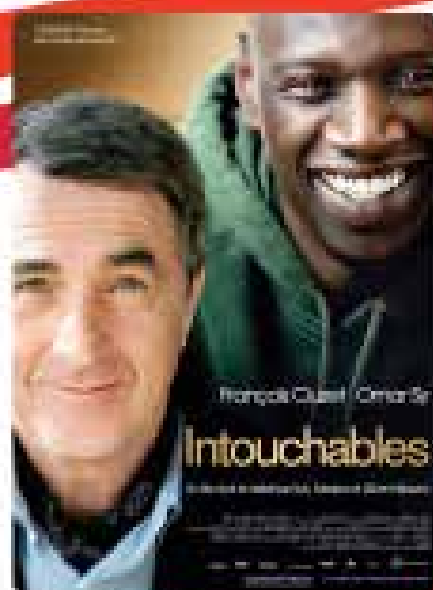
Clermont fête le

CINEMA

► Vendredi 26 juillet 2013

Séance Plein Air - Stade de rugby B.Boyer

- * Séance gratuite à 21H45
- * Nombreuses activités de 19H00 à 21H30
- * Restauration sur place



► Vendredi 30 août 2013

Séance Plein Air - Parc du CAL

- * Séance gratuite à 21H00



► Du 1er juillet au 31 août 2013

Séances à 1€ au Cinéma du Clermontois (salle Paul Lebrun)

- * Pour les 3 / 25 ans
- * Du 1^{er} juillet au 31 août 2013 : ► séances à 1 €
- * Distribution des tickets à partir du 24 juin 2013 (dans la limite des places disponibles), à retirer :
 - au Centre Socioculturel
 - à la Bibliothèque

PAYS DU
CLERMONTOIS
CINÉMA À 1€



Clermont
de l'Orise

